

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_79

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION
A LA SEANCE DU
10 JUIN 2024 EN VERTU DE
L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 27 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR ; *adjoints*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Bénédicte PARIS, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pierre BARNET	Jean-Luc REYNARD
Michel CELLIER	Cédric SCHÜNEMANN
Richard MOUSSE	Thierry ROLLET
Bénédicte PARIS	Chantal LACOUR
Vincent MOISSONNIER	Bernard JACQUOLETTO
Catherine ZAPPA	Bérenger CENTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 10 JUIN 2024
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 10 juin 2024, les décisions municipales qui ont été prises concernent :

2024.53	Entretien des WC publics du château de Beaulieu – Approbation d'un contrat de prestation de nettoyage avec la société Atalian Gueugnon <i>Contrat approuvé avec la société Atalian Gueugnon portant sur le nettoyage des WC publics du Parc Beaulieu à Riorges, chaque dimanche, à raison de 47 fois par an. Le contrat est conclu pour un montant annuel de 6 348.24 € TTC, d'une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026.</i>	24 mai 2024
2024.54	Finances – Sinistre du 22 février 2024 – Choc de véhicule contre un poteau d'information – Angle de la rue Julien Vachet – Acceptation de l'indemnité d'assurance. <i>Indemnité versée par Groupama d'un montant de 555.44 €, correspondant au règlement de la facture de remplacement du poteau d'information endommagé à l'angle de la rue Julien Vachet lors du sinistre du 22 février 2024.</i>	28 mai 2024
2024.55	Finances – Sinistre du 10 décembre 2022 – Choc de véhicule contre candélabre éclairage public rond-point de l'Europe – Acceptation de l'indemnité d'assurance franchise. <i>Indemnité versée par Groupama d'un montant de 1 000 €, en règlement de la facture de remise en état du lampadaire accidenté au rond-point de l'Europe, lors du sinistre du 10 décembre 2022.</i>	28 mai 2024
2024.56	Centre de santé – Modification de l'acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes – Centre de santé municipal <i>Il est institué, sans limitation de durée, une régie d'avances et de recettes « Centre de Santé » auprès de la direction « Citoyenneté, solidarité, ressources » de la ville de Riorges.</i>	31 mai 2024

	<i>Cette régie est installée au centre de santé, sis 140 rue du 8 mai 1945 et permet de payer les menues dépenses, l'affranchissement, les frais d'expédition de colis, l'achat de produits pharmaceutiques, le remboursement de trop perçus.</i>	
2024.57	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe Poppy Fusée.</p> <p><i>Contrat passé avec Horizon Live pour le concert du groupe Poppy Fusée prévu le mardi 5 novembre 2024. Le contrat est conclu pour un montant de 3 903.50 € TTC.</i></p>	4 juin 2024
2024.58	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe Ashkabad</p> <p><i>Contrat passé avec EIRL Matthias Dorin-Aftwrk pour le concert du groupe Ashkabad prévu le vendredi 20 décembre 2024. Le contrat est conclu pour une montant de 2 004.50 € TTC.</i></p>	4 juin 2024
2024.59	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe Edredon Sensible.</p> <p><i>Contrat passé avec l'association Les Productions du Vendredi, pour le concert du groupe Edredon Sensible prévu le vendredi 20 décembre 2024. Le contrat est conclu avec un montant de 2 637.50 € TTC.</i></p>	4 juin 2024
2024.60	<p>Accès à la solution de vente en ligne de billets de spectacles « La billetterie » par Supersoniks – Renouvellement de contrat.</p> <p><i>Contrat passé avec la société Supersoniks de Tours, relatif à la mise à disposition en full web de la solution de billetterie et de contrôle d'accès intitulée « La billetterie par Supersoniks » et les services associés pour la vente en ligne de billets de spectacles. Le coût de fonctionnement pour une période d'un an est de 1 750 € HT+ 150 € HT de coût de maintenance.</i></p>	5 juin 2024
2024.61	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe Ndox électrique.</p> <p><i>Contrat passé avec Wax Booking et agence Spoke pour le concert du groupe Ndox Electrique prévu le mardi 3 décembre 2024. Le contrat est conclu de 4 900 € TTC.</i></p>	10 juin 2024
2024.62	<p>Travaux de restructuration des vestiaires du gymnase Galliéni sis complexe sportif Galliéni – Demande d'aides financières au titre de l'axe 3 du volet territorial du Plan des 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)</p> <p><i>Aide financière sollicitée auprès de l'ANS dans le cadre d'opération de rénovation et d'aménagement des vestiaires du Gymnase Galliéni. Le coût total prévisionnel est de 1 662 130.49 € TTC.</i></p>	14 juin 2024

2024.63	<p>Régie d'avances pour le paiement de menues dépenses - Acte constitutif d'une régie d'avances. <i>Il est institué à compter de la signature de cet acte et sans limitation de durée, une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses de la ville de Riorges afin d'élargir la liste des dépenses payées et/ou remboursées par la régie menues dépenses. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 220 €.</i></p>	18 juin 2024
2024.64	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Le groupe Train Fantôme. <i>Contrat passé avec Allo Floride Productions, pour le concert du groupe Train Fantôme prévu le mardi 19 novembre 2024. Le contrat est conclu avec un montant de 4 747.50 € TTC.</i></p>	18 juin 2024

Le Conseil municipal *prend acte* de ces décisions.

Riorges, le 5 juillet 2024

La secrétaire de séance,
Pascaline PATIN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN